

Délibération n°12	Conseil Municipal du 23 Février 2016
Service : Jeunesse	Jeunesse
<p>Le mardi 23 Février deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurence CARON, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX, Madame Martina DESCHARLES, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Marie- Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE,</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER ***</p> <p>Objet : Formation BAFA des agents non qualifiés travaillant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires</p>	
Rapporteur :	
Synthèse de la délibération :	Demande de subvention pour la formation BAFA des agents non qualifiés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la Commune d'Étaples/mer met en place des Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles publiques de la ville.

Considérant que ces temps d'activités répondent à la réglementation en vigueur des A.C.M., imposée par le code de l'action sociale et des familles, il est souhaitable que tout le personnel encadrant des enfants soit titulaire au minimum d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Considérant que 3 agents n'ont pas de qualification reconnue pour l'encadrement d'enfants.

Considérant que la formation BAFA, proposée par les CEMEA coûte 840€

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais subventionne cette formation à hauteur de 80 % avec un plafond à 200€ par session de formation et par personne.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention de la CAF pour la formation de 3 agents au Brevet D'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

La dépense sera inscrite au budget Ville Compte 6184 fonction 421.

Délibération adoptée avec 33 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

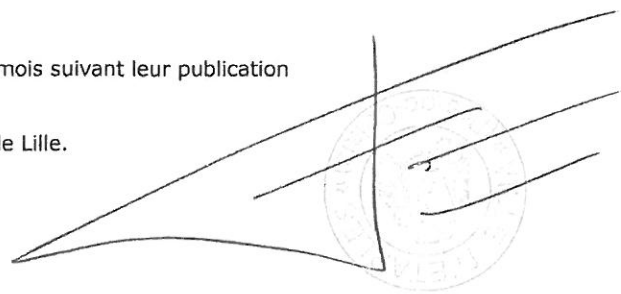
*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160223-del12230216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2016





Siège social : Rue de Beaufort 62015 ARRAS Cedex
0810 25 62 30

<input type="checkbox"/> Site ARRAS :	<input type="checkbox"/> Site CALAIS :
CAF du Pas-de-Calais A l'intention de Mme CREPIN Rue de Beaufort 62015 ARRAS CEDEX	CAF du Pas-de-Calais A l'intention de Mme THOMAS Quai de la Gendarmerie 62100 CALAIS

ACTION SOCIALE : Demande de Subvention

ORGANISME DEMANDEUR : Ville d'Étaples-sur-Mer
 STATUT JURIDIQUE : Collectivité Territoriale
 ADRESSE : place du Général De Gaulle
62630 Étaples-sur-Mer
 PERSONNE A CONTACTER : Blanc Frédéric
 (Nom, Téléphone,...) : 03.21.89.62.34
 ADRESSE E-MAIL : blanc.fredERIC@etaples-sur-mer.net

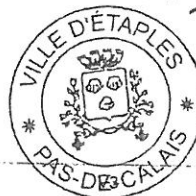
DEMANDE DE SUBVENTION : Investissement Fonctionnement
 Destinée à (type de réalisation) : formation BAFA pour 3
personnels de T.A.P.
 Montant TOTAL de la dépense : 840 €
 Montant de l'aide sollicitée : 600 €

Description sommaire du projet :
3 agents travaillent à l'année sur le Temps
d'activités périscolaires pour des qualifications dans
l'animation. Il est important d'appeler une formation
pour accroître leurs compétences

Le demandeur atteste que les informations déclarées dans le dossier sont sincères et véritables et s'engage à rembourser les sommes indûment perçues en cas de non respect de ces déclarations. Par ailleurs, il certifie ne pas aliéner sous quelque forme que ce soit, l'objet de la subvention sans l'accord de la CAF du Pas-de-Calais qui se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur l'utilisation des fonds octroyés.

Signature et cachet de l'autorité compétente.

A Étaples Le 05/02/2016



NOTE EXPLICATIVE

CONTEXTE LOCAL / ETAT DES LIEUX

Population, type d'habitat, situation géographique de la commune, équipements existants, partenariat développé, difficultés recensées, ...

- 900 enfants scolarisés dans les écoles publiques
- 12 Animateurs employés pour l'accueil du TAP
- TAP reparti sur 4 jours

OBJECTIFS DU PROJET

- Accroître les compétences des agents travaillant dans les TAP.

PUBLIC CONCERNE

Effectif, tranche (s) d'âges, caractéristiques, ...

- enfants de 2 à 10 ans

NATURE DE L'ACTIVITE

Présentation du fonctionnement de l'activité

Formation organisée par le CEMEA sur le temps de vacances de printemps pour partie "base" et une autre formation de perfectionnement en février 2017.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT H.T ou TTC*	DESIGNATION	MONTANT H.T. ou TTC*	%
<i>Jeuneatton 3 Aout 5</i>	<i>840 €</i>	<i>Participation de la Commune</i>	<i>240 €</i>	<i>28,6%</i>
		Subvention CAF de	<i>600</i>	<i>71,4%</i>
TOTAL	<i>840 €</i>	TOTAL	<i>840 €</i>	100

Pour les subventions d'investissement, indiquez si les dépenses envisagées seront amorties :

OUI NON

Durée de l'amortissement : _____

Signature et cachet de l'autorité compétente



* Inscrire les montants hors taxes si vous récupérez la T.V.A. et barrer la mention inutile.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Dans tous les cas :

- La demande de subvention dûment complétée
- La délibération de l'assemblée responsable décidant de la réalisation du projet
- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Pour l'investissement :
 - un devis détaillé des achats et/ou travaux avec désignation claire des articles
 - concernant des travaux, renseignements techniques obligatoires (cf : annexes)
- Pour le fonctionnement : un budget prévisionnel équilibré de l'année N

EPCI / Etablissements publics :

- Arrêté préfectoral portant création de l'E.P.C.I . ou de l'établissement public
- Extrait des statuts datés et signés laissant apparaître les compétences attachées au projet présenté

lorsque l'EPCI/Établissements Publics n'ont aucun dossier actif avec la Caf du Pas-de-Calais

Associations :

- Statuts
- Récépissé déclaration en Préfecture
- N° Siret, le cas échéant
- Liste des membres du Conseil d'Administration
- Compte de résultat et bilan de l'année écoulée, validés par le commissaire aux comptes pour les associations concernées. A défaut de bilan, une attestation bancaire précisant le montant des disponibilités au 31 décembre
- Rapport d'activité de l'exercice précédent

Entreprise / Groupement d'entreprises :

- Statuts
- Extrait du K Bis de moins de 3 mois
- N° Siret
- Compte de résultat et bilan de l'année écoulée

CONTACTS

Pour toute information, demande de renseignements complémentaires ou soutien technique, vous pouvez joindre le Responsable de Territoire :

SITE ARRAS

- | | | |
|---|---------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale d'ARRAS | : Mme M. FRUTIER | <input type="checkbox"/> 03 21 24 73 30 |
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale de BETHUNE | : Mme M. GREBERT | <input type="checkbox"/> 03 21 24 54 00 |
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale de CARVIN | : Mr D. MEILENDER | <input type="checkbox"/> 03 21 24 73 00 |
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale de LENS | : Mme M.P. BATAILLE | <input type="checkbox"/> 03 21 24 73 40 |
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale de ST POL | : Mr. B. HERBIN | <input type="checkbox"/> 03 21 03 09 91 |

SITE CALAIS

- | | | |
|--|-------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale de BOULOGNE | : Mme C. ROUZE | <input type="checkbox"/> 03 21 30 92 10 |
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale de CALAIS | : Mme B. CLERBOUT | <input type="checkbox"/> 03 21 19 02 30 |
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale d'ETAPLES | : Mme P. JUILIEN | <input type="checkbox"/> 03 21 94 04 12 |
| <input type="checkbox"/> Antenne sociale de ST OMER | : Mme V. DELAINE | <input type="checkbox"/> 03 21 98 42 49 |

100



JS/PL.

N° Siret : 33488535700031

Code APE : 804 C

N° d'agrément = 31 59 01 263 59

DEVIS

Coût d'un stage de formation Générale BAFA

Durée : 8 jours

Date : du 02 AU 09 Avril 2016

Concernant : La mairie d'Etaples sur Mer

Pour 3 stagiaires

Arrêté à la somme de : DEUX CENT QUATRE VINGT EUROS par stagiaire de la Mairie d'Etaples sur Mer (au lieu de 412 €)

Soit un total de HUIT CENT QUARANTE EUROS (840 €) pour 3 stagiaires

Fait pour servir et valoir ce que de droit .

A Lille, le 04/02/2016

Directeur du secteur Formation à l'animation volontaire
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160223-del12230216-DE

Julien SEGAS
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2016



101

